

# LE RÉVEIL LYONNAIS



JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

|                      |       |  |                                  |
|----------------------|-------|--|----------------------------------|
| <b>ABONNEMENTS :</b> |       | <b>Directeurs : MM. TONY LOUP et H. ALBERT</b>                                     | <b>LES ANNONCES ET RÉCLAMES</b>  |
| TROIS MOIS . . . . . | 6 fr. | <b>RÉDACTION ET ADMINISTRATION</b><br>LYON. — 6, QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 6 — LYON. | <i>sont reçues exclusivement</i> |
| SIX MOIS . . . . .   | 10    |  | <b>Chez M. V. Fournier</b>       |
| UN AN . . . . .      | 18    |  | 14, RUE CONFORT, 14              |

## A NOS LECTEURS

Le bruit a couru que le RÉVEIL LYONNAIS devait disparaître après la période électorale.

Nous croyons devoir rassurer nos amis : LE RÉVEIL LYONNAIS, fier du brillant succès qu'il vient d'obtenir, non-seulement ne disparaîtra pas, mais encore très prochainement il se transformera en grand format à cinq centimes.

La Démocratie lyonnaise aura, de cette façon, un organe spécial qu'elle réclame depuis si longtemps, un organe qui saura ne pas dévier de son programme et qui mettra toute son ambition à continuer de mériter sa confiance.

## BONNET-DUVERDIER

AUX ÉLECTEURS DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTIONS DE LYON

Citoyens,  
Le 4 septembre nous avons remporté, par nos communs efforts, une victoire qui portera ses fruits.

Vos votes ont condamné la politique d'hésitation et de faiblesse, de temporisation et de ruses, dont les prétextés résultats nous sont trop connus; vous avez proclamé bien haut votre volonté d'établir enfin la République radicale avec son cortège de réformes pacifiques et progressives.

Vous m'avez désigné pour porter vos revendications à la tribune législative; tout ce que je puis avoir de force et d'énergie sera consacré à l'accomplissement de cette tâche.

Je serai, comme député, ce que vous m'avez trouvé comme candidat, le ser-

viteur du peuple, le porte-parole des électeurs, l'homme du mandat.

C'est auprès de vous seulement que je viendrai puiser les inspirations qui guideront ma conduite, ce sont vos résolutions, élaborées par vous-mêmes, que je défendrai au Parlement; à mon avis, l'élu ne s'appartient point, il appartient au corps électoral dont il est le représentant; je vous appartiens dès ce jour, et rien d'important ne s'accomplira sans que nous en ayons conféré.

Bientôt je pense, avant même de paraître à la Chambre, je paraîtrai de nouveau devant vous; nous discuterons les événements qui se seront accomplis, nous aviserons sur la conduite à tenir; ainsi nous continuerons ensemble cette politique vraiment républicaine, attachée aux principes, dédaigneuse des personnalités, qui vient de triompher le 4 septembre, et nous affirmerons cette victoire à laquelle toute la France démocratique a applaudi.

Au nom de la grande cause du progrès et de justice que nous défendons tous, je vous remercie, chers citoyens, de la fermeté, de l'indépendance que vous avez montrée dans cette lutte électorale; je n'ai été que l'instrument du peuple dans ce combat, mais je sens assez quels devoirs viennent de m'imposer vos suffrages, et je m'efforcerai, je vous le jure, de justifier la confiance que vous m'avez accordée.

Votre mandataire,  
**BONNET-DUVERDIER.**

## LA BÉNÉDICTION

Le drame du moyen-âge n'est pas encore terminé; pourtant nous sommes au XIX<sup>e</sup> siècle. Hier, c'était le 8 septembre, les citoyens travailleurs de la grande cité ne

s'en doutent point: ils ont été bénis. Du haut de Fourvière, l'église orgueilleuse, crénelée comme un château fort, un évêque s'est montré à la foule, il a levé les yeux au ciel, étendu les mains, et tous, les républicains comme les monarchistes, ceux de St-Just comme ceux des Brotteaux, ceux de Fourvières comme ceux de St-Jean, les électeurs de Bonnet-Duverdier comme les électeurs de M<sup>e</sup> Minard, ont dû subir cette bénédiction.

Sur les quais, la foule était nombreuse, elle s'étendait d'un pont à l'autre pont, des prêtres, des enfants, des femmes, quelques hommes, des figures de cochon, des profils de marquis, les valets d'en bas cotoyant les valets d'en haut. Les nobles châtellains avaient amené leurs gens, elles avaient même amené leurs chiens. On lisait, je ne sais quel éclair dans ces yeux d'extatiques; croyants ou feignant de l'être. Monde étrange, monde attardé, le monde mystique.

C'était à l'heure du crépuscule; les dogmes aiment ce demi-jour, demi-jour du confessionnal, demi-jour de l'église, demi-jour de la conscience. On n'avance, dans ces religions révélées, qu'en tâtonnant. On entre: c'est le crépuscule; on s'arrête terrifié, on a voulu sonder, raisonner, comprendre, on a rencontré la nuit. Or, ces gens étaient là qui attendaient quelque chose: une fanfare éclate, des clairons sennent au champ. C'est monseigneur, doré, chapé, mitré, croisé; on lui rend les mêmes honneurs qu'aux hommes de guerre; du reste monseigneur est un homme de combat; il s'incline sans s'abaisser. Ces hommages lui plaisent; toujours le respect humain. Il prétend servir un Dieu qui serait né dans une étable. Après la fanfare, le canon. Un canon d'Eglise qui n'est pas le canon de la messe. La poudre parle; doux souvenir aux cœurs pieux; elle parlait ainsi aux jours de la Saint-Barthélemy, c'était le bon temps; l'Eglise militante était forte; on ne lui résistait pas; elle se fauflait dans le Louvre; elle en imposait aux rois et, s'il le fallait, elle mettait dans les mousquets royaux les balles qui devaient tuer les sujets.

Hier nous avons entendu tout ce bruit. Des femmes, des enfants, quelques hommes se sont agenouillés dans la boue, tandis que

là-haut, Fourvières, parée comme pour le bal, avec des oriflammes blanches et bleues aux vitraux et des draperies rouges au balcon. Le canon tonnait toujours mêlant la fumée de la poudre aux vapeurs de l'encens.

Pèlerinage innocent, c'est le reste d'une vieille coutume. C'est moins la foi que la manie de la foi. Il y aura dans tous les siècles des gens qui retardent. Les mystiques agenouillés sur les quais de la Saône étaient des retardataires. Les grands problèmes sociaux les laissent indifférents, ils vivent dans un autre monde, comme ils sont d'un autre âge. La raison n'est pour rien dans ces cerveaux qui croient à l'Apocalypse. La Révolution et ses conquêtes n'ont point frappé leurs yeux, où leurs yeux sont trop faibles pour supporter l'éclat de cette lumière, et ils fuient vers la nuit. Ils montent le coteau de Fourvières, ils achètent des médailles, ils brûlent des cierges, ils conversent avec des saints, ils correspondent avec des anges, ils sont les élus; mais ils ne savent point qu'en quatre-vingt-neuf on a décrété les droits de l'homme. Ils en sont à la Féodalité et ils se rapprochent de l'église, dernier vestige d'un temps à jamais disparu.

La France entend les *alletuia*; elle fait des chemins de fer, elle perfectionne ses machines, elle emmagasine l'électricité; elle fouille son sol, en tire son histoire et l'histoire du monde; elle agrandit le domaine de la science; et la science vulgarisée c'est la Genève détruite.

Quand les hommes qui demandent au Sacré Cœur de sauver Rome avant la France, ont voulu planter sur nos ruines le drapeau aux fleurs de lys, ce n'a été qu'un: « A bas Chambord. » Le gouvernement a pu se faire le complice des menées des hommes noirs. L'ombre de M. de Falloux a pu planer sur le Conseil des ministres. Les princes d'Orléans ont pu embrasser les Bourbons; Chantilly a pu s'agenouiller devant Froshdorf. Les descendants de Philippe Egalité ont pu mettre leur main dans la main du descendant de Louis XVI. On a pu faire cette alliance immorale, et le petit-fils de saint Louis a pu pardonner à ses alliés, 93 et l'échafaud, 1830 et les barri-

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS 9

## PAS-DE-CHANCE

HISTOIRE D'UN ENFANT PERDU

CHAPITRE PREMIER

(Suite)

Mais son sourire était mélancolique, et sur son large front blanc aux veines bleues il passa alors comme un nuage.

Mes mémoires, fit-elle, ne seraient pas plus curieux que ceux d'un autre. J'ai souffert, j'ai aimé, j'ai travaillé, j'ai enduré le froid et la faim, j'ai eu des heures d'espoir et des heures de sombre désespérance. Tout est là.

Cependant, ajouta-t-elle après un silence, si vous voulez que je vous dise un épisode de mon enfance, je vous le dirai.

Vive la diva! exclama le journaliste en prenant ses tablettes et son crayon.

On fit cercle autour de la senora Paquita.

puis six mois célébrait ses hommages sur tous les tons et dans tous les rythmes.

— Parlez, senora, parlez! répéta-t-on à la ronde.

— Je vais vous dire l'histoire de *Pas-de-Chance*, reprit la prima dona.

— Qu'est-ce que cela, *Pas-de-Chance*? fit le journaliste.

— Vous allez voir...

Et la diva s'exprima ainsi au milieu du silence général:

— J'avais alors douze ans; la troupe ambulante dont je faisais partie avait cheminé toute la journée.

Quand je dis *cheminé*, je me trompe, car nous avions une voiture, — une sorte de grande baraque roulant sur six roues et qui nous servait de théâtre dans les foires, de chambre à coucher la nuit, et de salle à manger pendant le jour.

On s'arrêtait sur les routes au bord d'un fossé. La voiture devenait maison et le fourneau s'allumait, laissant monter son filet de fumée par un trou pratiqué dans le plafond de la baraque, tandis que les deux maigres chevaux qui nous avaient entraînés, débarrassés de leur harnachement pomponné et de leurs clochettes bruyantes, descendaient dans le fossé et broutaient l'herbe faite d'avoine.

Le paillasse faisait la cuisine, le patron fumait sa pipe, la femme raccommodait notre linge et nos oripeaux, et Bataclan, un pauvre diable d'Hercule, qui avait des sabres et des étoupes enflammées, tendait une corde entre deux arbres et me donnait

une leçon, en attendant que la soupe fût cuite.

Nous revenions d'une foire, ce jour-là, et nous nous dirigeons vers une petite ville qui n'était plus qu'à sept ou huit lieues et où nous voulions arriver pour le jour du marché.

La recette avait été bonne à la foire; le patron, qui s'appelait Coqueluche et qui remplissait dans la troupe le modeste office de tambour, bien qu'il fût notre impresario, notre véritable seigneur et maître, avait des écus et même une ou deux pièces d'or dans son escarcelle de cuir.

C'était un assez bon homme, généreux quand il le pouvait et ne nous battant jamais.

Mes enfants, nous avait-il dit au repos de midi, si nous pouvons atteindre ce soir un village, nous coucherons et nous souperons à l'auberge.

Souper et coucher à l'auberge! c'était notre rêve, depuis plus d'un mois que nous n'avions d'autre habitation que notre baraque et d'autre nourriture que les abominables ragouts du paillasse. Il faisait froid, et, sous prétexte de nous réchauffer, mais en réalité pour alléger la baraque et permettre aux chevaux d'aller un peu plus vite, nous étions descendus et nous cheminions gaillardement sur les deux côtés de la route.

La nuit venait, la campagne était déserte, et nous avions beau explorer l'horizon, nous n'apercevions aucun clocher dans le lointain.

— Hue! hue! criait Coqueluche en fouettant les deux pauvres rosses qui prenaient parfois le trot, ce qui nous forçait à courir au pas gymnastique.

La route que nous suivions était encaissée dans un étroit vallon et courait sur la rive gauche d'une petite rivière, de l'autre côté de laquelle on voyait des prairies jaunies par l'hiver et bordées de peupliers veufs de leurs feuilles.

Une demi-douzaine de vaches paissaient au milieu, gardées par un petit garçon de sept ou huit ans.

En cet endroit, la route traversait la rivière sur un pont.

— Hé petit! cria Coqueluche à l'enfant qui s'était assis, tremblant de tous ses membres, sur le revers du fossé, et mordait à belles dents dans un morceau de pain noir.

L'enfant quitta sa place et s'approcha de nous en ôtant poliment son bonnet de laine brune.

— Sommes-nous loin du village? lui demanda Coqueluche.

— A une bonne lieue répondit l'enfant.

En province, surtout dans le centre de la France, la lieue varie indéfiniment de longueur. Une lieue, c'est 7 ou 8 kilomètres; une bonne lieue, c'est le double; une grande lieue se compte d'un village à l'autre.

Depuis longtemps le soleil avait disparu de l'horizon, et le crépuscule s'éteignait. C'était l'heure qu'on appelle *entre chien et loup*.

(A suivre).

cadés. Tout cela a pu arriver, aux yeux de la France scandalisée et terrifiée ! mais le jour où le roi a voulu monter dans sa voiture du sacre, un complaisant l'a averti que les chassepots partiraient tout seuls. Et le droit divin est retourné en exil.

Le scrutin depuis a fait entendre sa voix. Il a arraché aux fidèles du drapeau blanc leur dernière illusion. La vieille Bretagne, le pays de Charrette, de Stofflet, de Cathelineau, de Larochejaquelein, le pays des blancs et des chouans a arboré les couleurs nationales. Le pavillon républicain flotte sur l'Armorique. La légitimité n'est plus un parti c'est un spectre. Ce drapeau blanc n'est qu'un linceul. Et quand il y a trois ans, celui que M. de Poli appelle Henri V, a parlé de « résolutions viriles », ce n'a été par toute la France, qu'un immense éclat de rire.

Certes, à côté du parti catholique dynastique, il y a un parti plus pressant : le cléricalisme. Celui-là n'est attaché par aucun lien à la grandeur de la France, il a été l'ennemi de tous les régimes ; les monarchies l'ont chassé, car c'était lui qui dans l'ombre aiguillait le poignard qui devait frapper les rois ou le *Syllabus* qui devait courber les peuples. Peu importe le souverain, à ces obscurs soldats du fanatisme ; le maître nominal ne doit être que leur valet. Et s'il se courbe sous leur férule, s'il baisse docilement la tête comme Clovis au baptême de Reims, qu'importe qu'il soit Allemand, Espagnol ou Français, qu'il s'appelle Hohenzollern, Carlos ou Bourbon ?

Ces fronts qui s'inclinaient béatement, hier, devant la chapelle altière, avaient peut-être la foi des simples, que l'église appelle des humbles, mais cet amour vivace de la patrie, qu'avaient nos aïeux, quand ils confondaient aux premiers jours de l'histoire le trône et l'autel, cet amour n'est plus. Tous les yeux se sont tournés vers Rome, c'est que Loyola a vaincu. On n'est plus catholique, on est clérical. Le pape n'est pas Léon XIII, c'est l'Eminence grise. Voilà pourquoi le cléricalisme est un danger alors même que le droit divin est mort.

C'est à la nouvelle Chambre, de déloger l'ennemi de toutes ses positions. On l'a chassé de l'école primaire, il rentre dans l'école secondaire, on lui a arraché les filles, les enfants de l'école communale, on lui donne les filles de l'enseignement supérieur. La nouvelle Chambre a un mandat précis ; plus de formules vagues, mais des données nettes, positives, absolues. Il faut que cette Chambre nouvelle coupe l'arbre dans sa racine. Il n'y a plus de distinctions d'étoiles ; le père Beckx est le vrai pontife ; il commande à tous, et chaque robe noire cache un jésuite.

Nous avons confiance dans la nouvelle Chambre pour agir sûrement et pour agir vite. Maintenant les beats, les fanatiques, les illuminés, les croyants, les extatiques, peuvent courber leur tête ou sous la bénédiction d'un prêtre, ou sous le poids de leur ignorance : la République dédaigneuse les regarde passer, longue file de fantômes s'en allant vers l'inconnu.

Car les canons de l'église peuvent tonner, ils ne couvrent plus désormais la grande voix du scrutin.

Georges LETELLIER.

## SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

DU REVEIL LYONNAIS

Par Fil Spécial

### Départ de M. Albert Grévy

Paris, 8 septembre. — M. Albert Grévy, gouverneur général, est parti pour la France, par le paquebot *Abd-el-Kader* ; il est arrivé à Marseille mercredi.

### Situation des Colons algériens

La situation des colons algériens devient très critique.

La famine menace la province d'Oran ; il est urgent que des secours arrivent.

Aucune nouvelle à signaler dans le Sud oranais.

Les dernières dispositions ont été arrêtées par le général Saussier.

Il est toujours très probable que l'action sera engagée au commencement d'octobre. En attendant, les négociations avec Si-Sliman continuent.

On annonce, d'autre part, qu'une correspondance active, en vue d'arriver à une action commune, se poursuit entre Si-Sliman et Si-Kadour.

### M. Camille Sée.

On annonce que M. Camille Sée qui n'a pas été réélu dimanche dans l'arrondissement de Saint-Denis, va être pourvu d'un poste administratif. Il en a reçu l'assurance hier matin de M. Constans.

M. Camille Sée est malheureusement trop jeune, sans cela son maître Jules Simon aurait pu peser sa candidature au Sénat.

### Monument de Frédéric Sauvage

M. l'amiral Cloué assistera dimanche à l'inauguration du monument de Frédéric Sauvage, à Boulogne-sur-Mer.

M. Héguet, sénateur, maire de Boulogne-sur-Mer, vient en outre d'inviter M. Sadi-Carnot, ministre des travaux publics, et M. Tarquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère des beaux-arts, à assister aux fêtes qui seront données, les 11 et 12 courant, à l'occasion de l'inauguration de la statue de l'inventeur de l'héliocycle.

### Embarquement de Troupes

Le stationné *Shamroch* a embarqué les troupes stationnées, ces jours derniers, à Toulon ainsi que des mulets et leurs conducteurs arrivés d'Orange.

M. l'abbé Eysseric, aumônier marchant avec la sixième brigade a pris passage à bord du *Shamroch*.

Un paquebot venant de Marseille embarquera d'autres troupes envoyées à Sousse.

Hier, sont arrivés des infirmiers venant de Lyon.

L'escadre française est au golfe Juan. La canonnière *La Pique* est partie pour les mers du Sud.

### Russie

Saint-Petersbourg, 8 septembre. — Les nouvelles reçues de Bakou annoncent que la source de pétrole de Krassilnikow brûle depuis cinq jours.

On craint qu'il n'en résulte l'épuisement complet de la source, si l'on ne réussit pas à éteindre le feu au moyen de la vapeur.

## PAR-ÇI, PAR-LÀ

### LES BANQUEROUTES

Le citoyen Barodet, député de Paris, adresse à la presse la lettre suivante :

Paris, 6 septembre 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Les élections du 21 août étaient à peines connues que déjà certains hommes politiques essayaient de faire l'opinion sur le sens et la portée du verdict populaire et s'ingéniaient à trouver le moyen d'échapper à l'exécution des engagements contractés à la face du pays par ses élus.

Il faut que de pareilles tentatives d'escamotage soient déjouées et que la volonté nationale soit mise en pleine lumière.

Rien n'est plus facile d'ailleurs, et je prévient charitablement ceux qui pourraient se bercer d'illusions par trop conservatrices que dès l'ouverture de la prochaine législature, la proposition suivante sera faite :

« Nomination d'une commission chargée d'examiner et de résumer les promesses, professions de foi et programmes qui ont présidé aux élections législatives de 1881 et de présenter, dans le plus bref délai possible, un rapport à la Chambre sur la nature et la portée des réformes réclamées par le pays. »

Cette proposition ne peut manquer d'avoir l'approbation de tous les citoyens qui ont le respect de la parole donnée et pour lesquels la meilleure politique est celle qui s'inspire constamment des besoins et de la volonté souveraine de la nation.

C'est par une mesure semblable, c'est par le dépouillement et le résumé des cahiers que les états généraux de 1789, immédiatement après la réunion des trois ordres en assemblée nationale, inauguraient leurs travaux.

On peut voir, par les rapports de Mounier, de Champigny de Cicé (archevêque de Bordeaux) et de Clermont-Tonnerre (des aristocrates !), quel profond respect la grande Assemblée professait pour les volontés exprimées par ses commettants.

Ma proposition, on peut en être certain, sera votée par l'immense majorité de la Chambre, parce qu'il n'est pas un républicain qui puisse s'y opposer.

Ainsi sera reprise la sainte tradition de la Révolution française. La prochaine Assemblée aura sous les yeux l'expression des volontés de ses commettants.

Elle en déduira nécessairement la politique qu'elle devra suivre et imposer au ministère ; et s'il est vrai qu'une besogne bien commencée soit à moitié faite, qui sait si un pareil début ne sera pas décisif et n'entraînera pas la Chambre dans une voie de réformes heureuses et fécondes ?

Je prends donc la liberté de prier tous les élus du 21 août et du 4 septembre, et au besoin tous les comités électoraux, de tenir prêts tous les documents qui seront de nature à éclairer la commission dont je me propose de demander à la Chambre la nomination.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, avec mes remerciements pour l'insertion de cette lettre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

D. BARODET.

Le citoyen Barodet prend en ce moment l'initiative d'une mesure qui fera désespérer les élus de la nouvelle Chambre.

Il ne se doute pas, ou plutôt il se doute peut-être très bien qu'il provoque en ce moment le dépôt du bilan de la majeure partie des députés opportunistes, obligés pour forcer la carte de l'élection, de révéler la cocarde radicale.

Cette initiative du citoyen Barodet est approuvée par la presse en général, même par celle qu'elle a le don d'exaspérer au

suprême degré, en ce sens qu'elle vise tout particulièrement depuis la tête jusqu'à la plante des pieds, les gens qui lui donnent ses inspirations, ses ordres, son mot d'ordre.

La presse opportuniste, en un mot, puisqu'il faut l'appeler par son nom, applaudit le citoyen Barodet et s'écrie d'un air triomphant, mais avec des sanglots dans le gosier : (Lire le *Lyon-Républicain*).

Quels sont en effet les députés qui pourraient y trouver à redire ? Ils ne sauraient appartenir qu'à deux catégories aussi peu estimables l'une que l'autre : ceux qui ont pris des engagements qu'ils se soucient médiocrement de tenir, et nous aimons à penser, pour l'honneur de la Chambre, que leur nombre n'est pas considérable ; ceux, d'autre part, qui ont abusé de la crédulité des populations éprouvées pour gagner leurs suffrages par des promesses illusoires.

Nous partageons complètement l'avis de notre confrère, (ce n'est pas toujours notre habitude) et nous aimons à penser avec lui que leur nombre devrait être non seulement peu considérable, mais nul malheureusement, tout en conservant aux élus des 21 août, et du 4 septembre nous sommes obligés de reconnaître que parmi ces élus, une certaine quantité se trouve dans le cas visé par le citoyen Barodet.

Nous ne voulons pas citer tous les noms qui se trouvent ou passent pour se trouver dans cette situation, il suffira pour les connaître de remonter à leur chef de file, M. Gambetta, qui affirme un programme électoral qu'il s'est empressé et s'empressera encore de mettre dans la poche de sa robe de chambre, le jour où il s'agira de l'exécuter ; *ab uno disce omnes*.

Nous sommes heureux, toutefois, de voir l'indignation du *Lyon-Républicain*, et quand M. Gambetta aura recommencé un de ses dégoûtants revu et corrigés, nous espérons que notre confrère ne verra pas d'épithètes assez dures pour lui jeter à la face.

A moins toute fois... que... que... qui sait ? l'exemple est contagieux.

Le *Petit Lyonnais* enregistre magistralement la lettre sans aucun commentaire ; nous reconnaissons bien là la prudence éternelle de la direction qui se réserve de donner son avis en temps opportun : tout est opportun dans le *Petit Lyonnais*.

Le *Progrès* devient de plus en plus merveilleux : il continue son virement avec un entrain et une énergie qu'il avait cru devoir consacrer à la porte pendant la période électorale.

Le journal de la place de la Charité fait son possible pour se faire pardonner son patronnage à ceux qu'il daube aujourd'hui avec une rare désinvolture.

Les professions de foi, s'écrie-t-il avec enthousiasme, les promesses, les programmes, les discours ! Bagatelles ! Nul ne s'en soucie ! On a tout promis au peuple ; on tiendra ce que l'on pourra, suivant les nécessités ; on a des amis ; la sagesse est de compter avec ses amis ; avant tout, il faut de la modération ; et la modération, c'est l'oubli, sinon le mépris, de tout ce que l'on a dit, de tout ce que l'on a promis ; on a un mandat ; mais ce mandat, il n'est valable qu'autant qu'il plaît aux habiles du pouvoir : Ne pouvant obtenir un blanc-seing, on a signé ce mandat ; il est radical ; on en fera un chiffon opportuniste ; le mandat, c'est l'éternelle illusion du peuple.

Combien en avons-nous vu de ces hommes ! Des ambitieux, des intrigants, des nouveaux venus, des convertis de la veille, d'autant plus radicaux, qu'ils étaient plus conservateurs... grands donneurs de paroles, charlatans impaisibles, qui, hier encore, promettaient justice au peuple, et, ce matin, l'ont oublié, ou s'en sont rien !

Tout ce que vous venez de dire est exact, ô *Progrès*, mais alors que diable allez-vous faire dans cette galère, au moment où vous auriez dû confirmer ces principes par votre attitude ?

Ah ! si nous étions été les vaincus de la lutte, parleriez-vous comme vous le faites aujourd'hui ?

H. L.

## L'ACCIDENT DU CAMP D'AVOR

Le dernier jour des manœuvres de cavalerie au camp d'Avor a été marqué par un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves. Il est ainsi raconté par le *Journal du Cher* :

« Le 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs s'exerçait à franchir un fossé large de cinq mètres et bordé d'une haie ; déjà l'obstacle avait été franchi une première fois, lorsque M. le général de Galliffet ordonna de recommencer l'épreuve, et s'élança lui-même à la tête de ses hommes pour la tenter avec eux.

« Mais tout à coup son cheval s'abattit, et le général tomba avec sa monture, pendant que trente-deux autres cavaliers poulaient pêle-mêle dans le fossé.

« Il y eut un moment de trouble bien explicable en pareille circonstance, après quoi l'on s'empressa d'aller au secours de M. de Galliffet et des soldats, dont quelques-uns assés grièvement blessés, n'ont pu suivre leur régiment à son départ, et attendent le moment de leur guérison à l'hôpital militaire de Bourges.

« Quant au général, assez fortement contusionné lui-même, il dut être transporté sur un brancard jus qu'au premier train en partance pour Bourges, d'où il repartit pour Paris le soir même, après quelques heures de repos. »

## L'ACCIDENT DE CHARENTON

### NOUVEAUX DÉTAILS

Les cadavres des victimes transportés à la Morgue sont tous reconnus.

Le préfet de police a donné des ordres pour que les cadavres soient immédiatement remis aux familles.

En conséquence de ces ordres, la mise en bière des victimes a commencé ce matin, les cadavres ont été placés dans des cercueils en chêne fort, sauf celui de M. Vincent, notaire, pour lequel on a demandé un cercueil avec garniture de plomb.

A partir de une heure jusqu'à trois heures d'aujourd'hui, des fourgons emmènent à la gare de Lyon 8 cadavres ; ce sont ceux des victimes qui doivent être inhumés à Ballancourt, la Ferté-Alais, Pithiviers.

A trois heures quinze minutes, un train à destination de la Ferté-Alais, emportera les corps et s'arrêtera sur le parcours pour y déposer les cercueils.

Le service solennel des victimes de la Ferté-Alais a lieu demain matin, à dix heures.

La Morgue est encore encombrée de parents éplorés venant remplir les formalités d'usage.

Les employés de la Morgue, qui ne sont que cinq en tout ; un greffier en chef, un greffier, deux garçons d'amphithéâtre et un veilleur de nuit, ont passé deux jours et deux nuits.

C'est, d'ailleurs, la réception la plus considérable de cadavres qui ait jamais eu lieu à la Morgue depuis sa fondation.

Au nombre des blessés, on signale encore M. F. Laurent, sous-chef au ministère des finances : contusions et plaies à la tête, au cou et aux reins.

## LA FIÈVRE JAUNE AU SÉNÉGAL

Les nouvelles reçues de Saint-Louis sont toujours désolantes.

Le nombre total des décès s'élève à 215, en y comprenant les Marocains qui se trouvaient employés dans diverses maisons de commerce ; les naturels du pays ont jusqu'ici été épargnés.

Voici les noms des dernières victimes :

Cave, lieutenant de vaisseau, aide-de-camp de l'amiral de Lanneau ;  
Gauthier, adjudant du génie ;  
Thomas, lieutenant d'infanterie ;  
Carbon, adjoint du génie ;  
Pécarrière, receveur de l'enregistrement ;  
Boisson, lieutenant d'artillerie ;  
Brignot, chef de service des ponts-et-chaussées ;  
Lemoine, commandant de cercle et sa femme ;  
Deux sœurs de l'ordre de Saint-Joseph.

Le commerce est absolument nul ; beaucoup de maisons sont fermées pour cause de décès de leurs gérants.

Saint-Louis a un aspect morne et désolé ; la consternation est partout ; toutes les troupes ont quitté la capitale et sont disséminées dans les premiers postes du fleuve ; la flottille de la station locale est mouillée à la barre.

Le transport *l'Orne* est arrivé à Saint-Louis ; mais le gouverneur n'a autorisé que le débarquement de quelques officiers qui sont chargés de missions isolées ; ils ont été dirigés sur Dakar. Quant au bâtiment, le gouverneur lui a ordonné de lever l'ancre et de retourner en France avec ses soldats.

A Dakar, on redoute beaucoup l'apparition de la fièvre jaune. Les plus grandes précautions ont été prises et l'état sanitaire laisse à désirer.

Au moment du départ du courrier, le navire de commerce le *Cané* appareillait pour la France avec les débris des familles frappées par l'épidémie. On craignait que la fièvre jaune ne se fût déclarée à bord ; l'appareillage a été suspendu.

Cette épidémie au Sénégal suspend jusqu'à l'année prochaine la mission que remplissait, dans le haut du fleuve, M. le colonel Borgnis-Desbordes.

L'absence au banquet démocratique, du citoyen Tony Loup, notre directeur, a donné lieu à certains commentaires, que nous croyons devoir ne pas laisser subsister ; nous publions la lettre que Tony Loup a adressée aux délégués des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> circonscriptions de Lyon qui assistaient au banquet :

« Mercredi, 5 heures.

« Citoyens,

« Ma place était parmi vous, parmi vous combattants d'une cause juste et sacrée, qui fêtez une double victoire. Mais je suis par dépêche appelé ce soir à Paris ; mon voyage n'a encore pour but que le triomphe de nos idées.

« Je vous envoie le salut du *Réveil Lyonnais* : ses ennemis souhaitent qu'il disparaisse ; ils ont peur de la lumière qu'il répand, ils redoutent sa franchise ; ils craignent qu'il ne dénoue les manques dont

leurs fronts sont couverts. Leur souhait, citoyens, ne se réalisera pas. Le Réveil Lyonnais, déployant son drapeau indépendant, restera sur la brèche; tant que les timorés et les hésitants, affolés par les défaites que l'avenir leur réserve, ne se serviront de leur énergie et de leur activité que pour calomnier indignement les plus vieux et les plus honnêtes défenseurs de la République.

« Cette victoire n'est qu'un prélude, il faut nous unir tous dans un effort commun contre nos adversaires et leur enlever dans notre cité démocratique, leurs derniers retranchements.

« La République indépendante a triomphé à Lyon, le Comité central est vaincu. « C'est un signal, la France l'a compris. « TONY LOUP. »

## CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

Séance du 7 septembre

PRÉSIDENCE DE M. THÉVENET

M. le préfet assiste à la séance, ainsi que M. Vel-Durand, secrétaire général pour l'administration.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté après quelques observations.

Une demande de pension de retraite présentée par M. Windrif, ancien chef de division à la préfecture, est repoussée sur les conclusions de M. Pontaille, rapporteur.

Des demandes de secours pour construction, acquisition et appropriation de maisons d'école ont été présentées par les communes de Beaujeu, Thizy, Lozanne, et Ancy. Sont accordées: une somme de 3,202 fr. 92; à Beaujeu, 2,900 francs; à Thizy, 500 fr.; à Ancy et 331 fr. 40 à Lozanne.

Une demande de secours formée par Mme Bigot, veuve d'un employé de la préfecture, est rejetée sur le rapport de M. Ferrer, rapporteur.

Suite donnée aux vœux du conseil général dans la première session de 1881. Acte est donné à M. le préfet de ses communications.

Asile de Bron. — Rapport sur le compte de l'exercice 1880. Adopté. — Le rapport de M. Terver constate la vigilance extrême et la direction intelligente de M. Le Bègue, directeur de l'asile.

M. Terver lit ensuite des rapports sur les articles suivants:

Budget supplémentaire de 1881 et budget principal de 1882. — Rapport de M. le préfet et cahiers d'explication de M. le directeur.

Le conseil repousse l'article 5 du budget concernant le traitement de l'aumônier de l'asile.

Une vive discussion s'engage sur l'article 6 concernant le budget des secours employés à l'asile; M. Gay en demande la suppression, M. Terver maintient qu'elles sont indispensables; M. Debelo combat l'assertion de M. Terver; M. Thiers dit qu'il pense comme MM. Gay et Debelo mais il craint que les secours ne se retire immédiatement, il propose de voter cette fois-ci le budget demandé, en priant l'administration d'étudier la question pour l'année prochaine. Le crédit de 10,800 fr. est adopté, mais le conseil adopte un amendement de M. Thiers demandant à l'administration de préparer, lors de la prochaine session, un rapport détaillé sur le remplacement des secours par des laïques.

Après discussion, le conseil adopte l'article 8, portant crédit de 500 fr. pour frais de culte.

Tous les autres articles sont adoptés, ainsi que le chiffre total des dépenses s'élevant à 1,330,629 34.

Compte rendu médical du service de la clinique pendant l'année 1880. — Acte est donné de la communication.

Rapport médical sur la section des femmes, pour l'année 1880. — Acte est donné.

Compte rendu du service médical de la section des hommes, pendant l'année 1880. — Acte est donné.

Exhaussement des bâtiments K et K'. — Adopté.

Achèvement de l'Asile public d'aliénés de Bron. — Acte est donné.

Extension du service des eaux. — Adopté.

Hospitalisation des épileptiques non aliénés. — Adopté.

M. Bavolet dépose, sur le bureau, une proposition par laquelle il demande à l'administration d'étudier la question de création d'une école d'infirmiers et d'infirmières laïques. — Renvoyé à la commission.

Dépôt de mendicité d'Albigny. — Projet de séparation des vagabonds d'avec les reclus volontaires. — Les travaux de baraquement sont presque terminés. Une fois la séparation effectuée, la commission propose d'augmenter la nourriture des reclus volontaires, et de voter un crédit de 20,000 fr. pour cet usage.

Une somme de 500 fr. est votée pour frais de tournées de l'inspection départementale des salles d'asile.

Comptes de 1879, de 1880 et compte administratif de 1880. — Acte est donné des communications.

Rapporteur, M. Causse.

Dépôt de mendicité d'Albigny. — Création d'un cimetière dans les dépendances de l'établissement. — Adopté.

Modification du règlement de l'octroi de Lyon. — Adopté.

Lyon et Venissieux. — Chemin projeté de Lyon à Feyzin. — Renvoyé à vendredi.

Dépôt de mendicité. — Budget supplémentaire de 1881. — Adopté.

Dépôt de mendicité. — Budget principal de 1882. — Adopté.

Dépôt de mendicité. — Situation. — Acte est donné de la communication.

M. Causse, rapporteur des six affaires ci-dessus.

Sourds-muets. — Demandes de bourses. — Adopté.

Rapporteur, M. Million.

Canal de l'Océan à la Méditerranée. — Rapporteur, M. Debelo.

M. le ministre des travaux publics demande au conseil général de formuler son avis à propos de la création d'un canal de l'Océan à la Méditerranée.

Le rapporteur, au nom de la commission, conclut à un avis défavorable. — Adopté.

Sur une observation de MM. Debelo et Gay, prétendant que la lettre écrite par M. le ministre des travaux publics autorisant le conseil général à s'occuper de politique, M. le préfet répond qu'il ne s'agit point de politique et parle de la loi de 1871, dont M. Gay demande l'abrogation, M. Oustry dit que le conseil n'existe qu'en vertu de cette même loi, et qu'il doit se soumettre aux termes de la loi, car si on la viole aujourd'hui, on regrettera peut-être demain de ne pouvoir s'appuyer sur elle. Quant à lui, il continuera de faire son devoir.

Société de protection des engagés volontaires. — Demande de subvention. — Rejetée.

Rapporteur: M. Thévenet.

Une demande de secours est présentée par la commune de Bonnet-le-Troncy, pour l'acquisition d'une école-mairie.

Un secours de 850 est accordé.

Contributions directes. — Réclamations contre les contingents de la contribution personnelle-mobilière des communes de Châtillon-d'Azergues, Villié-Morgon et Saint-Vincent-de-Rheims. — Rejetées.

Rapporteur: M. Richard-Vacheron.

Construction, acquisition et appropriation de maisons d'écoles-mairies. — Mobilier scolaire. — Agrandissement de cimetières. — Demande de secours. — Les conclusions de la commission sont adoptées.

Rapporteur: M. Sézac.

Délégation est donnée à la commission départementale.

La séance est levée à 5 heures 1/2. Séance aujourd'hui.

## LA PRESSE LYONNAISE

ET LES

### Syndicats ouvriers

AUX OUVRIERS MENUISIERS.

Les membres du syndicat des ouvriers menuisiers se trouvant insultés par divers articles des journaux opportunistes de Lyon, le *Republicain du Rhône*, le *Petit Lyonnais*, le *Lyon-Républicain* et le *Progrès*, ont pris la décision de ne faire paraître désormais aucune communication ni convocation dans lesdits journaux.

En conséquence, tous les membres de la corporation sont prévenus qu'ils ne trouveront les communications et convocations que dans le *RÉVEIL LYONNAIS*, seul journal véritablement républicain radical de la localité et seul capable de défendre les intérêts ouvriers.

Les membres de l'administration syndicale,

Lambert, Louis Peyraud, L. Dus-solin, Picot, Saunier, Perrin, Dumas, Richard, Bernardin, Vouillon, le trésorier, Ribard, le secrétaire, Guillier, le secrétaire-adjoint, Boudard.

Le président de la séance, CHARBOTEL.

## DERNIÈRE HEURE

Conseil des ministres

Paris, 8 septembre. — Après l'expédition des affaires courantes, le Conseil des ministres s'est occupé de la situation en Tunisie. M. Barthélemy-St-Hilaire a communiqué les explications qu'il avait reçues de M. Roustan, hier. D'après celui-ci, la proclamation du protectorat aurait poussé les fonctionnaires tunisiens à propager la révolte.

Le Bey ne fait rien pour remédier à cet état de choses. Il faut que le gouvernement français se décide à une action énergique sur le Bey; pour amener des observations sur la stricte exécution du traité.

Le Traité de Commerce

Paris, 8 septembre. — L'accord des commissaires franco-italiens fait prévoir une solution prompte et favorable aux négociations du traité.

Occupation du Littoral tunisien

Il serait question d'occuper tous les points du littoral tunisien et de créer de fortes colonnes volantes.

Contrebande de guerre

Les avis du Maroc signalent une grande extension à la contrebande de guerre.

Les Délégués italiens

Paris, 8 septembre. — M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étran-

gères, a reçu aujourd'hui les délégués italiens pour le traité de commerce.

Les négociations commenceront samedi.

La Prusse et le Vatican

Berlin, 8 septembre. — D'après la *Gazette de la Croix* les négociations entre la Prusse et le Vatican vont continuer, mais secrètement; on ne fera connaître au public que les résultats, à mesure qu'ils seront acquis.

Rixes à Kildowerg

Cork, 8 septembre. — La police ayant voulu intervenir dans une rixe à Kildowerg près de Cork, fut entourée par la foule et dut se réfugier dans ses baraquements où elle fut assiégée toute la nuit.

25 arrestations ont été opérées.

Plusieurs policiers ont été blessés assez grièvement.

Vente de munitions et d'armes au Maroc

Tanger, 8 septembre. — On remarque depuis quelque temps dans le Maroc, à Tanger et autres grandes villes un grand trafic d'armes et de munitions.

Les marchés arabes achètent beaucoup d'armes.

## CHRONIQUE LOCALE

De forts détachements d'infanterie, arrivés à la gare de Vaise en trains spéciaux, ont été dirigés sur le camp de Sathonay où ils attendent l'ordre et le jour de leur départ pour l'Algérie.

Huit blessés du premier engagement en Tunisie, appartenant à des régiments de notre garnison, viennent d'arriver à Marseille sur le *Kildber*, et ont été dirigés sur Amélie-Bains.

Ce sont les nommés:

Alène, soldat au 29<sup>e</sup> chasseurs à pied.  
Pépin, sergent au 29<sup>e</sup> chasseurs à pied.  
Goujon, sergent-major au 22<sup>e</sup> de ligne.  
Antoine Rayroux, caporal au 22<sup>e</sup> de ligne.  
Monin, soldat au 22<sup>e</sup> de ligne.  
Micoud, sergent au 96<sup>e</sup> de ligne.  
Girard, soldat au 7<sup>e</sup> chasseurs à pied.

Nous apprenons que M. Vel-Durand, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture du Rhône, est nommé préfet du Morbihan en remplacement de M. Montluc, mis en disponibilité.

M. Paul, secrétaire général de la Haute-Garonne vient remplacer M. Vel-Durand à Lyon.

La nouvelle loi sur l'augmentation des pensions militaires, du 18 août 1881, a reçu un commencement d'exécution.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre les suppléments de pensions que la nouvelle loi accorde aux veuves et orphelins des officiers retraités antérieurement à la loi du 20 juin 1878, sont payés.

Les officiers retraités antérieurement à cette même loi recevront bientôt notification des sommes qu'ils auront à toucher.

Voici la liste des élèves du Lycée de Lyon admis-ibles à l'école polytechnique:

Balança, Campana, Durand, Eymard, Piquet, Vernay, Villard.

On a arrêté, hier un mari peu commode, le sieur D..., demeurant rue Ste-Elisabeth, qui, au milieu d'une scène conjugale, a envoyé une bouteille à la tête de son épouse et lui a fait une profonde blessure.

La demoiselle Marie Meltet, arrêtée hier, sous l'inculpation de vol d'une montre au préjudice de Mlle Marguerite Lachaud, a été relaxée.

Un ouvrier charpentier de Neuville-sur-Saône, M. Pelletier, âgé de trente-quatre ans, a trouvé la mort dans les horribles circonstances suivantes:

Ce malheureux a été pris entre un mur et un lourd véhicule, et avant d'avoir le temps de se garer, il a eu la tête littéralement broyée.

Hier matin, à 5 heures, le sieur Sébastien Breuil, âgé de soixante-onze ans, journalier, rue St-Jean, 34, est descendu au rez-de-chaussée et s'est pendu à la porte des lieux d'aisance.

Le malheureux, pour mettre son sinistre projet à exécution, avait attaché une corde sur la traverse du cadre de la porte; il a été trouvé par le sieur Bouvard, locataire dans la même maison.

Il y a quelques jours, l'administration des domaines avait fait saisir le mobilier de cet homme pour payer le montant d'une contravention qu'il avait subie pour infraction à la loi sur les chemins de fer. On attribue ce suicide au chagrin que lui a causé cette poursuite, qui était pour lui une véritable ruine.

Hier un camion appartenant au sieur André Bonnard, domicilié quai St-Vincent, 29, passait sur le quai de Bondy, lorsque

le cheval s'est abattu, en obstruant la voie du tramway.

Un brancard a été cassé; il en est résulté un embarras de voitures qui a intercepté la marche du tramway pendant quelques minutes.

Hier, à onze heures du matin, un camion de la compagnie des bateaux *Parisiens*, attelé d'un cheval et conduit par le nommé Bau, s'est embourbé rue Sébastien-Gryphe, à l'angle de la rue Dumoulin, dans un terrain mouvant.

Le train de devant a été brisé, les marchandises ont été transbordées sur une autre voiture de la même compagnie.

Hier, vers dix heures et demie du soir, deux gardiens de la paix passant sur le quai de Jay ont remarqué que quatre individus péchaient dans la Saône avec un grand filet dit *brécanière*.

A l'approche des dits gardiens, ces quatre pêcheurs ont pris la fuite en abandonnant leur engin qui a été déposé au poste.

Ils sont restés inconnus.

On nous signale l'état de malpropreté dans lesquels se trouvent les cabinets d'aisance des quai de Saône et du Rhône.

*Société fraternelle des Volontaires de 1870-71.* — Les volontaires sont invités à verser leurs cotisations, le dimanche 11 courant, de 10 h. à midi, au siège social, rue de Jussieu, 8.

Les nouveaux adhérents seront inscrits aux mêmes heures.

PIÈCES NÉCESSAIRES

Carte d'électeur ou toutes autres pièces justificatives, pièces constatant avoir fait la campagne de 1870-1871 comme engagé volontaire.

Le Secrétaire: VERNAY.

*Société de tir de l'armée territoriale.* — Dimanche, 11 septembre, de huit heures à midi, tir à 300 mètres avec prix à toutes les cibles.

Les différents concours de fin d'année, qui auront lieu les 25 septembre, 2, 9 et 16 octobre s'exécuteront à 300 mètres; les sociétaires qui désirent s'exercer avant le concours général n'ont plus que deux séances.

Les voitures partent à 7, 8, 9 et 10 heures; 1<sup>er</sup> départ place Morand, les suivants de la brasserie du Parc.

On admet toujours les nouveaux sociétaires à chaque séance de tir.

La nouvelle ligne d'intérêt local de Lyon à Saint-Genis-d'Aoste est complètement terminée, du moins quant à la pose des rails.

Il serait très difficile d'assigner une date précise de l'ouverture de cette ligne; la plupart des gares, entrepôts et constructions restant à plâtrer et orner.

La tête est située entre la rue du Sacré-Cœur et la rue du Château, que l'on a prolongée dernièrement; la création de cette gare et de ses annexes, l'établissement de nouvelles voies larges et bien percées, ainsi que les modifications apportées dans l'usine de la Buire, donnent à cet endroit perdu une teinte toute nouvelle et tout à fait moderne.

La Compagnie du nouveau chemin de fer est celle qui a fait établir dernièrement les quelques lignes d'intérêt local du Nord-Est de la France; elle est dénommée Compagnie belge de Chemins de fer français, et porte en particulier, pour la ligne dont nous nous occupons, la raison sociale: Est de Lyon, société anonyme de Couillet (Belgique).

Les locomotives ont été fabriquées à Glasgow et sont identiquement semblables aux locomotives anglaises; à une force supérieure elles ont une très grande rapidité.

Les wagons sont comme ceux de la Compagnie P.-L.-M., divisés en compartiments de dix personnes, mais beaucoup plus spacieux; ils sont très confortables malgré qu'ils ne soient par capitonnés, oubli impardonnable de la part de l'*Est de Lyon*.

Nous n'avons plus à revenir sur le transit qu'exercera cette voie, tous nos confrères en ont parlé; quand aux touristes, ils sauront la fréquenter assidûment à cause du charme des pays qu'elle dessert.

L'entrepôt général se trouve à Villeurbanne; la gare de la rue du Château finit par un cul-de-sac dans la rue du Sacré-Cœur, elle a un embranchement sur la ligne P.-L.-M.

Les Lyonnais pourront bientôt voir s'élever à la place des talus et des fossés remplis d'eau croupie qui étoient là, la clef d'une nouvelle et intéressante voie de communication.

## Enterrement civil

Aujourd'hui vendredi, 9 courant, à deux heures trois quarts, auront lieu les funérailles de

Monsieur Jacques COPONAT

Le convoi partira de l'hôpital de la Croix-Rousse, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

## TRIBUNE DU TRAVAIL

Chambre syndicale des ouvriers tanniers. — Les cotisations mensuelles seront reçues le 11 septembre, de une heure à quatre heures du soir, au comptoir de Genève, avenue de Saxe, 72. Le secrétaire, GRENOUILLER.

Chevriers, mar-quiniers et mégissiers de la ville de Lyon et de la banlieue. — La commission du bal prévient la corporation qu'une réunion générale aura lieu le samedi 10 septembre 1881 à huit heures précises du soir, chez M. Delorme, rue de Jussieu, 8.

ORDRE DU JOUR :  
1. Reademement des comptes de l'année 1881.  
2. Proposition et vote pour l'union des deux corporations.  
3. Nomination des membres provisoires.  
4. Propositions diverses.  
Pour la commission.  
Le secrétaire, C. ESCOFFIER.

Avenir des Travailleurs. Société de retraite pour la vieillesse. — L'administration prévient les sociétaires que la cotisation mensuelle aura lieu le dimanche 11 septembre courant de onze heures à une heure, au siège de la Société, 20, rue Port-du-Temple.

Dernier avis. — Les sociétaires en retard sont priés de se liquider dans le plus bref délai sous peine de radiation. (Article 6 des Statuts.)  
Pour l'administration,  
E. CAZEAU.

Corporation des marchands de lait, patrons. — Les adhérents à la Chambre syndicale sont convoqués à une réunion qui aura lieu dimanche

11 courant, à trois heures précises du soir, chez M. Célérier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :  
Lecture des statuts. — Formation définitive du bureau.  
Le secrétaire : MONNIN, rue Lainerie.

Chambre syndicale des ouvriers charpentiers. — Réunion du bureau samedi 10 courant, à 8 heures précises du soir, au siège social, rue de Vendôme, 318. Urgence.

Dimanche, 11 courant, on recevra les cotisations et de nouveaux adhérents, de 2 h. à 5 heures.

MM. les Patrons sont prévenus qu'ils trouveront des ouvriers pour tous genres de travaux au siège social.  
Le Secrétaire : Aug. MOUTIERS.

Société de retraite pour la vieillesse, rue Champier, 9. — Recette du mois d'août : 6,070 fr. 40; total au 31 août : 195,253 fr. 45. Sociétaires inscrits au 31 août, 7,863.

Cotisations mensuelles, dimanche 11 septembre, de 10 h. à 1 h. précise.  
Le bureau est ouvert tous les jours non fériés, de 10 à 4 heures.  
La Commission d'article.

Chauffeurs-Mécaniciens. — Les chauffeurs-mécaniciens de Lyon et de la banlieue sont priés d'assister à une conférence qui sera faite à la Martinière, salle n° 7, le dimanche 11 septembre, à 2 heures du soir, par M. Bour, professeur des cours de chaudières et machines à la Société d'enseignement professionnel.

M. Bour traitera : « De la nécessité de l'instruction professionnelle pour les ouvriers en général et en particulier pour les chauffeurs-mécaniciens. »  
A. AUGEUR.

## BANQUE DE LYON

### ET DE LA LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de 25 millions

MM. les Actionnaires de la Banque de Lyon et de la Loire se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le 8 courant, au Palais du Commerce, à Lyon, sous la présidence de M. Savary, député, président du Conseil d'administration.

A l'unanimité de ses membres, qui représentaient plus de Trente-cinq mille Actions, l'Assemblée a voté le doublement du capital social qui sera porté à cinquante millions.

En conséquence, conformément à l'article 8 des statuts et aux résolutions prises dans l'assemblée, la souscription aux actions nouvelles est ouverte dès aujourd'hui; elle est réservée dans la proportion de :

25 0/0 aux Souscripteurs primitifs  
75 0/0 aux Propriétaires actuels

Le droit des souscripteurs primitifs est personnel; il ne passe pas aux héritiers, cessionnaires ou ayants-droit; il sera périmé le 18 Septembre courant.

Pour les propriétaires actuels, la souscription sera close le 25 du même mois.

Dans la même réunion, l'Assemblée a confirmé les pouvoirs de M. Pierre Manhès comme administrateur de la Banque de Lyon et de la Loire.

Monsieur le Président annonce, en outre, que le Conseil d'administration a décidé de distribuer aux actionnaires, le 30 Septembre courant, un dividende calculé sur le taux de l'intérêt à 5 0/0 du versement du jour de la constitution, soit net : 3 francs 12 centimes par action, l'impôt restant à la charge de la Société.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÉRATURE. — Lyon, 8 septembre, 10 heures 30 du matin.

Des orages ont éclaté avant-hier sur la plus grande partie de l'Europe occidentale; outre ceux que nous avons observés à Lyon, on en signale à Clermont, Paris, Dunkerque, Greenwich (Angleterre), Hambourg (Allemagne).

La situation générale, qui s'améliorait un peu hier, se trouble de nouveau. A Lyon, le vent inférieur est revenu au sud et le baromètre baisse.

Temps probable : pluvieux.

Vu et approuvé :

Le Directeur de l'Observatoire,  
Ch. ANDRÉ.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imp. H. ALBERT, quai de la Guillotière, 6

FR. 1  
PAR  
AN

# Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR. 1  
PAR  
AN

**PERDU** Jeudi matin, à 9 heures, de l'avenue de Noailles au Crédit Lyonnais, portefeuille soie, contenant plusieurs billets de banque et des cartes de visite. Le rapporter Agence Fournier, 14, rue Confort, contre récompense, n° 2060.

### M<sup>lle</sup> RIBEAUCOURT

Sage femme de 1<sup>re</sup> classe, tient des pensionnaires. — Avenue de Saxe, 199, Lyon.

### BANQUE HYPOTHÉCAIRE

DE FRANCE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 100 millions de fr.  
PARIS — 4, rue de la Paix, 4

PRÊTS RÉALISÉS  
CENT VINGT-CINQ MILLIONS

Le 10 septembre, à trois heures, aura lieu au siège social, le dixième tirage public des Obligations émises le 10 janvier 1880, qui sont toutes remboursables à 1,000 fr.

La liste des 200 numéros sortis, sera publiée par les journaux financiers.

La Société délivre au prix net de 435 fr. des obligations rapportant 30 fr. d'intérêt annuel.

### APPRENTI GRAVEUR

est demandé chez GORJUX  
57, Rue Centrale, 55 — LYON



### UN COMPTABLE

disposant de quelques heures par semaine, depuis 7 heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1988.

### MAISON

A VENDRE  
Grande Rue Saint-Clair à proximité de la gare

Deux étages, caves, grande terrasse, vue magnifique sur le Rhône, immense rez-de-chaussée loué pour usine. Vastes greniers, chambres, alcoves, évier renfermé, etc.  
Prix : 24,000 fr.

S'adresser au Bureau du Journal

## FÊTE DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE

# TOMBOLA

Tirage le 22 Septembre 1881

Gros Lot : 20,000 Francs

5,000 fr. de Lots remboursables et nombreux autres Lots

PRIX DU BILLET : UN FRANC

Le Billet, en outre de son droit au Tirage, servira de carte d'entrée à la FÊTE DU JARDIN DES TUILERIES

EN VENTE

A LYON, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.  
A ST-ETIENNE, Agence Fournier, 6, r. Ste-Catherine  
A GRENOBLE, Agence Fournier, place Grenette.

Envoi franco pour toute demande contenant le montant des Billets avec affranchissement en sus

Le Tirage de la Tombola ayant lieu le 22 Septembre il ne pourra être délivré des Billets que jusqu'au 15 Septembre

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

M<sup>me</sup> Veuve YVERNAT

LYON, 3, Rue Viel-Renversé, 3, LYON

(Angle de la rue du Doyenné, quartier Saint-Georges)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Connait l'Allemand  
Place les Enfants. — Renseignements par Correspondance

## AU BALLON CAPTIF

Maison de Confiance, rue de la Barre, 8  
LERICHE, suc<sup>r</sup> de MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Bréguet de Paris  
Nettoyage de montre garanti et pesé de grands ressorts. — 2 fr. 50  
APERÇU DE QUELQUES PRIX  
Montres argent hommes, depuis 25 fr. | Montres 2 boîtes or dames, dep. 60 fr.  
— — — — — 28 fr. | Remontoirs or, 2 boîtes or, dep. 100 fr.  
Toutes ces montres garanties 2 ans sur facture. Dem. des Coupons commerciaux

## ÉCOLE DE COMMERCE D'AUGSBOURG

(Bavière)

Etudes spéciales pour branches commerciales et langues étrangères.  
Commencement de l'année scolaire le 29 septembre.  
S'adresser pour pension et prospectus au directeur J. STAHLMANN.

## SIROP PAGLIANO

dépuratif et rafraichissant le sang, au moyen duquel on guérit, en trois jours, les maladies récentes les plus dangereuses, en le délivrant des humeurs corrompues qui sont la cause incontestable de la mort prématurée; moyennant un traitement dépuratif prolongé, on obtient la guérison parfaite et radicale des maladies chroniques, même les plus invétérées (voir la brochure). — Prix du flacon avec la brochure. 1 fr. 12, et 1 fr. 40 le sirop réduit en poudre, franco de port. — Se méfier des contrefaçons et surtout de celles d'Ernest Pagliano, de Naples, et autres Pagliano, lesquels, au lieu du vrai sirop du professeur Jérôme Pagliano et du sirop réduit en poudre, vendent une exécrable contrefaçon. — Unique dépôt à Florence chez le professeur JÉRÔME PAGLIANO, via dei Pandolfini, 12.

## LE SYNDICAT COMMERCIAL

Fournit tous capitaux aux industriels et commerçants solvables. Petites et grandes sommes. Intérêts ordinaires. Le syndicat fournit aussi aux particuliers et petits propriétaires solvables des petites sommes, jusqu'à 2,000 fr. — Pour renseignements écrire à M. Merlin, rue de Baigneure, 10, Paris.

LE

## CORRESPONDANT EUROPÉEN

Boulevard Magenta, 49, à Paris, demande un comptable, un caissier et quatre garçons de recettes et écritures. Rien des bureaux de placements. Ecrire au Directeur, affranchir timbre de retour.

## MERCERIE & MODES

Le soussigné accepterait la représentation à la provision pour l'Italie centrale de plusieurs bonnes maisons faisant les articles de mode et mercerie ou de tout autre article propre à être importé en Italie. Références de 1<sup>er</sup> ordre. S'adresser E. MILE OECHSLIN, S. Stéphano, 43, BOLOGNA.

Tony Loup